

## Problématique : contexte régional

### Isabelle PELLÉ directrice de l'ACSÉ Lorraine



Je vais essayer de vous donner quelques points de repère au niveau de la Région Lorraine en m'appuyant notamment sur les données objectives chiffrées pour la classe des populations immigrées de Lorraine. C'est une coproduction entre ce qui était à l'époque la direction régionale du FASILD et la Direction régionale de l'INSEE, c'est malheureusement un ouvrage qui est aujourd'hui épuisé mais que vous pouvez télécharger à partir du site l'INSEE régionale.

Je vais rapidement parcourir plusieurs points : la démographie, la géographie régionale et la situation des immigrés vieillissants au regard de l'accès aux droits et finir vers les enjeux qui vont d'ailleurs largement s'inscrire dans ce que Julie vient d'exposer mais avec quelques particularités liées à la géographie. Ce travail de l'INSEE s'appuie sur une extraction particulière du recensement de 1999. Ce sont donc des éléments un peu anciens mais je pense que les tendances restent tout à fait d'actualité.

#### Qu'en est-il de la démographie en Lorraine ?


En Lorraine en 1999, il y avait 15372 personnes immigrées qui avaient plus de 60 ans, ce qui représente 32% d'immigrés en Lorraine et 25% au niveau national à la même époque. Donc, il y a **plus d'immigrés âgés en Lorraine que dans le reste du territoire national**, ce qui s'explique, eu égard à ce que Vincent nous rappelait tout à l'heure de l'immigration massive liée au développement industriel. Par point de comparaison, la Lorraine se situe actuellement dans la moyenne nationale, il y

a entre 6 et 7% d'immigration en Lorraine. C'est la même chose que dans l'ensemble de la France.

#### Qui sont ces immigrés ?

Les plus âgés sont essentiellement Italiens ou Espagnols ou Algériens. Ce sont les 3 vagues migratoires qui, étant donné leur antériorité, font qu'aujourd'hui les personnes vieillissantes sont plutôt de ces origines-là. Les Turcs, les Portugais rentrent plus chez eux en fin de vie et les Turcs sont trop jeunes d'immigration pour que l'on puisse réellement étudier cela.

Sur ces 15372 personnes, 8300 soit près de 5% des immigrés qui vivent en Lorraine vivent dans la catégorie que l'INSEE appelle « hors logement ordinaire » et qui désigne une pièce indépendante louée ou prêtée, une chambre meublée, un logement foyer pour personnes âgées, voire une construction provisoire ou un abri de fortune, cela veut donc dire qu'ils sont bien plus nombreux proportionnellement à la population générale, dans ce type d'habitat en sachant que parmi ces derniers, seulement 3700 sont en foyer de travailleurs migrants ; ce qui laisse **4600 personnes en logements diffus** ce qui tend vers le logement indigne, ce ne sont pas des logements très agréables, essentiellement pour des raisons financières mais aussi pour des difficultés dans l'accès au logement, comprenez bien, pour les immigrés, thème qu'on traitera d'ailleurs, je le précise, dans un colloque qui aura lieu à Metz le 7 octobre prochain. Donc **un problème particulier dans l'accès au logement** que l'on peut tout de suite noter et qui est de 2 ordres.



Une difficulté dans les foyers de travailleurs migrants en Lorraine et de manière générale, ce que l'on verra dans quelques instants, d'abord géographiquement, (c'est un peu ce qui a été indiqué tout à l'heure), les foyers de travailleurs migrants existent uniquement en Moselle et en Meurthe et Moselle. Mais il y a naturellement des immigrés âgés dans les 4 départements.

En logements ordinaires on connaît assez mal la situation des immigrés âgés à part une étude qui a été réalisée par l'ORSAS, pour le compte du contrat de ville de l'agglomération nancéenne il y a quelques années : mais on peut dire qu'il y a, à part les questions liées au logement, une forte convergence **des difficultés rencontrées dans l'accès aux droits** par les deux types de population. Le fait de résider ou pas en logement ne donne pas un écart extraordinaire, ne facilite pas plus les choses et ne les rend pas plus difficiles non plus. Je vais juste indiquer que les personnes immigrées vieillissantes résidant en foyer ont le droit d'y rester certes mais ce sont des logements inadaptés au vieillissement et qui rendent difficile l'accès au maintien à domicile, d'abord parce que souvent les travailleurs du maintien à domicile n'ont pas l'habitude d'intervenir dans ce type de contexte et ensuite, (c'est ce qui m'a été dit par les représentants d'un des 4 conseils généraux) on ne peut pas intervenir dans des chambres trop petites. Or la situation du parc de foyers de travailleurs migrants en Lorraine fait qu'il y a beaucoup de difficultés pour le passage en résidence sociale, qu'il y a encore beaucoup trop de chambres de 4,5 m<sup>2</sup> voire 7,5 m<sup>2</sup> avec 2 ou 3 pensionnaires (cela existe encore de façon marginale). Il y a à la fois une inadaptation du logement en foyer et des difficultés pour passer en résidence sociale avec ou sans travaux, le travail vers ce passage est continu mais lent, j'espère que l'on va arriver à des transformations significatives dans peu de temps. Mais depuis 10 ans que je suis en Lorraine, c'est difficile.

**Des difficultés dans l'accès aux soins** pour des raisons qui tendent à la fois aux réticences et aux problèmes financiers des immigrés vieillissants qui ont du mal, quand les soins ne sont pas gratuits, à faire l'avance et attendre le remboursement, et par une réticence et des difficultés liées à la langue. L'accès au généraliste semble être vraiment l'accès privilégié et permet de faciliter ensuite l'accès au spécialiste même si l'accès à la santé, pour beaucoup de populations défavorisées ne semble pas être une priorité des migrants vieillissants qui ont probablement une faible estime d'eux-mêmes et qui affrontent des difficultés tellement importantes que la santé n'est qu'une préoccupation qui devient alors mineure. La situation des femmes est également préoccupante parce qu'elles sont

plus souvent isolées et ont de plus faibles revenus que les hommes.

**L'accès à la retraite** est souvent difficile pour des questions de reconstitution de carrière, parce que des carrières plus hachées avec un rapport plus faible à l'écrit, ce qui commence à être pris en compte.

**L'isolement et la solitude** sont réels y compris en foyer, ce qui peut paraître paradoxal mais ils existent, même si pour les immigrés vieillissants qui résident en logements diffus, beaucoup sont pris en charge par leur famille. Il est alors nécessaire de soutenir les familles elles-mêmes dans ce travail difficile. Cela exige l'aide de la société dans son ensemble, aide qui aujourd'hui n'est pas encore bien construite.

Il y a donc un vrai besoin de prise en compte en Lorraine, (vous voyez les enjeux que je pointe au fur et à mesure) tout est à construire, même si un Conseil Général a inclus le souci des immigrés vieillissants dans le schéma gérontologique. Aujourd'hui il n'y en a qu'un où c'est explicite, même si la sensibilisation commence, il est absolument nécessaire et indispensable qu'une construction commune et collective, (ce qu'on commence à faire notamment ici) permette de construire des solutions avec du partenariat pour mieux répondre aux besoins et faire que les services de droit commun soient en capacité de construire des réponses adaptées dans le cadre de leur mission normale.

